



AIDE A L'EQUIPEMENT DE SECURITE ROUTIERE

*La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le **20 décembre** (cachet de la poste)
Attention les demandes en lettre recommandée ne seront pas traitées*

Le CAES de l'ex SNEPC participe à hauteur de 50% dans la limite de **125 euros** pour l'achat d'équipement de sécurité du **01 janvier au 20 décembre** pour :

- **La voiture ou la moto** : Extincteur, pneus « 4 saisons ou crossclimate », chaînes, équipement motard, etc...
- **Le vélo** : équipement de cycliste, casque, etc...
- **Piéton rapide** : casque, genouillères, coudières, etc...

Une seule demande par adhérent interne, hors entretien courant du véhicule, pneus, révision, vidange, freins etc...

Cette subvention est accordée :

- Aux adhérents internes à jour de leur cotisation et justifiant de deux années de cotisations consécutives

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture originale de l'achat au nom de l'adhérent interne,
- **La carte grise du véhicule (pneus 4 saisons et crossclimate)**
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande de subvention

Aide à la sécurité routière (658222)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 20 décembre à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE**

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

☐ - Facture nominative de l'achat

☐ - Carte grise du véhicule (pneu 4 saisons et crossclimate)

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

☐ - Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____